



Guerin Roger, Rue de l'Ecole Mat	
Bouquet Auguste, la Blondie, Ecole Lebœuf-Bouquet	150 ^{fr}
Martineau Léon, rue de la Police id.	150 ^{fr}
Mme Veuve Guérin à Carentenac id.	150 ^{fr}
Mme Leray, la Grand' Haie, Ecole primaire supérieure	150 ^{fr}
M. Chénard A. rue de l'Industrie, Ecole Lebœuf-Bouquet	150 ^{fr}
M. Falcarie, la Blondie, école publique de St' Romain, rej.	
M. Butteau Gustave, rue Louis Redon id rej.	
<u>Belvage de la Maison du Parc, branchements.</u> Enfin M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le montant de la dépense occasionnée pour l'établissement de différents branchements à la maison communale de la rue Fontaine-Sauvay.	
Ces branchements se feront en deux parties ; la première ob- tenant d' - - - - - 2540,70	
l'autre, d' - - - - - 1110,35	
Total 3691,05	

Le Conseil, reconnaissant l'utilité des travaux proposés,
autorise M. le Maire à les faire exécuter.

Assistances diverses. - M. le Maire demande au Conseil de se
former en Comité secret pour examiner les différentes
demandes d'assistances.

Après examen, le Conseil a confirmé, pour l'ensemble des
demandes, les décisions prises par la Commission du Bureau
de Bienfaisance dans sa séance du 15 février.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à onze
heures trente et les Membres présents ont signé au registre les
dits procès-verbal et am.

*Jas. Hailliet Marguerite Hervouet B.P.
J. Bruneau G. Baudry L. Lefèvre
J. Bourassa J. Léveillé P. Gagnon
J. Léveillé P. Gagnon
J. Léveillé P. Gagnon*

Convocation du Conseil Municipal

Le dix-neuf mai mil neuf cent quarante, à huit heures
trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de
Rœzé, se réunira, en session ordinaire, à la Mairie, lieu

lieu habituel de ses séances.

Ordre du jour

Adhésion au fond national de compensation.

Entretien de l'éclairage public

Acquisition de pontons pour les bateaux de Trentemoult.

Loyer Guérin

Construction d'un caniveau et watters à la maison du Parc

Changement de noms de rues

Mesures à prendre contre les nomades et forains

Affaires diverses.

Assistancess diverses.

Marché de quai à quai 'Rezo'

Le 14 mai 1940

Le Maire

Ajaccio, le
14 mai 1940

Conseil Municipal
Séance du 19 mai 1940

Le diez-neuf mai vingt et un quarante, à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Rezo, châlement convoqué, s'est réuni à la Mairie de cette commune, en session ordinaire, sous la présidence de M. Lignais, maire.

Etaient présents: M. M. Gour, Marilliet, Camperon, Guérin, Tognais, Turpin, Sorri, Marchetan, Lecoulon, Genchonneau, Goutière, Chauvelon, Haumont, Pichonnet Bluet.

Etaient absents: M. H. Hervouet, Fabrice, Broromeau, Lefort, Barreau, Janeau, Giraud, Burtin, Massieu, Ollier et Charles, excusés.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en présence, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Affiliation au Fonds National de compensation. M. le Maire donne lecture au Conseil de la circulaire préfectorale du 1^{er} mai 1940, relative à l'affiliation au Fonds National de compensation, de la Commune pour faire bénéficier son personnel des avantages du décret-loi du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la



285

natalité française.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil vote l'affiliation, au Fonds National de compensation, de la commune de Rezé; pour tout le personnel communal, comprenant: employés de mairie, titulaires et auxiliaires, gardes-champêtres, femmes de service des écoles publiques, cantonniers vicinaux, rues et de la voirie urbaine, et le personnel du service des bateaux de Grentenoult. Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres additionnels de 1940.

Barème pour l'assistance des femmes en couches et aux familles nombreuses. - Communication est donnée d'une lettre de M. le Project, en date du 1^{er} avril 1940, qui recommande d'adopter pour la commune de Rezé, le même barème pour l'assistance des femmes en couches et des familles nombreuses, que la ville de Nantes, en raison de la proximité des deux agglomérations dont les conditions de vie sont à peu près les mêmes.

Sur cette communication, le Conseil Municipal se range de cet avis et établit le barème pour les assistances ci-dessus désignées, ainsi qu'il suit:

Ménage, pour le 1 ^{er} enfant		850 ^{fr}
id	2 ^e enfant	1100 ^{fr}
id	3 ^e enfant	1350 ^{fr}
id	4 ^e enfant	1600 ^{fr}
id	5 ^e enfant	1850 ^{fr}

, etc... soit une majoration de 250^{fr} par enfant

Entretien de l'éclairage public. - Lecture est ensuite abrégée d'une lettre de M. le Directeur de la Société Nantaise d'Eclairage et de Force par l'Électricité, qui attire l'attention du Conseil Municipal, sur les conditions générales du Marché, en date du 30 décembre 1926, pour l'entretien de l'éclairage électrique des voies publiques de la Commune. La Société ci-dessus désignée demande l'annulation pure et simple du Marché établi, à partir du 1^{er} juillet 1940.

Tous les travaux qui seraient rendus nécessaires à partir de cette date, sur l'éclairage public, le seraient en règle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur cette question, refuse la réhabilitation du Marché du 30 juin 1926;

Dit, qu'il appartient aux Pouvoirs Publics, de fixer le pourcentage de majoration, vu les événements actuels. Qu'à ce moment, la Commune appliquera les règlements, légalement établis.

Acquisition de deux montons pour le service des bateaux de Grentenoult. - Sur la proposition de M. le Maire et d'après le rapport de la

Commission des bateaux, le Conseil Municipal,
Considérant que le ponton d'embarquement des Oeufs
Jean Bart, n'offre plus assez de sécurité aux passagers,
décide l'acquisition d'un autre ponton en bon état.

Un avis favorable de la Commission des bateaux, auto-
rise l'acquisition du ponton, accepté par la déle Commis-
sion, d'avec la Société des Auto-bateaux représentée par
le liquidateur M. Jaquemyn, 1, Place de la Petite Hollande,
à Nantes;

Approuve le marché de gré à gré passé avec
le liquidateur de la Société ci-dessus dénommée pour
la somme de six mille francs.

Convocation du Conseil Municipal

Le vingt-sept juillet neuf cent quarante, à huit heures
trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune de
Rexy, se réunira en session ordinaire, à la Mairie, lieu
ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- 1 Allocution de la Mairie au Peuple ;
- 2 Frais d'analyses d'eau ;
- 3 Construction de la voirie; marché à l'effort d'équipe ;
- 4 Construction du chemin de la Basse-Lande ;
- Compte administratif du Maire ;
- Budgets des chemins vicinaux et ruraux ;
- Budget additionnel de 1940 ;
- Approbation du budget du Bureau de Bienfaisance ;
- affaires diverses ;
- Mémoires diverses.

Le 27 juillet 1940
Le Maire